Des usines au bout de la botte

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 169

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1015784

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

de la part majoritaire) de Sonor SA qui édite « La Suisse », 50 % du capital-actions de Kiosque SA, l'une des quatre agences de journaux les plus importantes de Suisse, et la société de participation Sedunia, société anonyme financière dont le siège est à Sion. La Lousonna représente donc plus du quart du tirage romand avec les seules FAL (90 105 exemplaires au 5.8.71) et « Tribune de Lausanne-Le Matin » (61 361 exemplaires en moyenne, 108 824 le dimanche selon un tirage non contrôlé) ; à ces deux journaux s'ajouterait donc une partie de la puissance de « La Suisse » : 67 371 exemplaires en moyenne avec une pointe de 106 946 le dimanche.

ÉCONOMIE

Des usines au bout de la botte

Le *Corriere della Sera,* le plus grand quotidien d'Italie, a publié le 20 février dernier sous le titre *Une Suisse made in Italy,* une longue interview du conseiller fédéral Nello Celio, qui a exposé la politique de stabilisation de la main-d'œuvre étrangère en Suisse et le « new look » du Conseil fédéral sur le futur statut des faux saisonniers. Rien que nous ne sachions déjà. En revanche, le président de la Confédération a fait état d'un projet qui consisterait à implanter des industries suisses dans le sud de l'Italie jusqu'en Sardaigne, en employant la main-d'œuvre locale. Une dizaine d'industriels suisses dans les secteurs de la chimie et des machines s'intéressent à l'installation d'usines au fin bout de la botte. Qui les en empêche puisque le premier ministre Colombo et l'IRI sont d'accord ? L'instabilité de la situation politique en Italie; car, dit M. Celio : « L'industrie demande la confiance ».

Voilà les lecteurs italiens au fait de certaines intentions des milieux d'affaires helvétiques qui contribueraient à endiguer le flot de l'émigration italienne.

Et nous, ça ne nous intéresserait pas d'être mis au courant ?

JEANLOUIS CORNUZ LIT POUR VOUS

De pauvres hères

Je lisais le mois passé dans la « Zürcher AZ » ceci, qui donne à réfléchir, si nous nous rappelons que nous sommes très fiers de nos impôts « progressifs » :

« 2,2 % des contribuables possèdent 56,2 % de la fortune (cantonale-J.C.), mais ne paient que 32,7 % de l'impôt cantonal.

» Les origines de la Confédération suisse, écrit à ce sujet Karl Gmünder (AZ, 17.2), c'est du moins ce qu'on nous a appris à l'école, prenaient racine (waren begründet) pour une bonne part dans une communauté d'intérêt. Non pas l'effort individuel et sans scrupules pour gagner de l'argent, mais tout au contraire — en face des forces déchaînées de la nature et vu la situation économique très précaire — la recherche de solutions coopératives (coopératives alpestres, forêts réservées, entretien des routes d'accès aux cols, etc.) était mise au premier plan. Ce qui reste de la « Confédération », de l'ancienne « communauté d'intérêts » apparaît irrécusablement, si l'on considère les structures à sens unique dans la hiérarchie des fortunes : quelques rares « confédérés » de l'actuelle Confédération jouissent de la plus grande partie des biens créés par le peuple tout entier. »

Et de donner le tableau suivant, valable pour la ville de Zürich :

Fortune en milliers de francs	Nombre des intéressés
0	157 448
1 - 9	83 475
10 - 24	69 447
25 - 49	49 110
50 - 99	40 038
100-499	42 761
500-999	5 586
1000-4999	4 256
5000 et plus (plus de 5 millions !)	569
	452 690

Commentaire de Karl Gmünder :

« 79,5 % des contribuables ne possèdent ainsi pas de fortune appréciable. » (Rappelons en effet que pour une assurance incendie, les biens « mobiliers » s'élèvent facilement à 40 000 francs, montant non imposable.) « Ces 79,5 % ne sont donc pas en mesure de faire face, avec leur maigre capital, à quelque revers sérieux. »

Mais la situation des millionnaires semble elle aussi dramatique, du moins si l'on en croit leurs déclarations d'impôt...

« Un capital d'un million, commente Gmünder, placé à 4 % seulement, devrait rapporter un revenu de 40 000 francs « brut » (car, bien entendu, le capitaliste est soumis pour l'intérêt que lui rapporte son capital à l'impôt sur le revenu, plus à un impôt sur le capital qui ne dépasse pas toutefois le 0,225 %...). Or :

— 72 des 4825 millionnaires (zurichois) annoncent moins de 10 000 francs de revenu ! Malheureux percepteurs, qui doivent ajouter foi à de telles déclarations !

— 6 des 379 millionnaires disposant de 5 à 10 millions déclarent moins de 1000 francs de revenu. En moyenne, ils paient 14 000 francs d'impôts, impôt sur la fortune combiné avec l'impôt sur le revenu. Ce qui constitue un impôt oscillant entre 0,18 % et 0,09 % !

— Et enfin un dernier cas, le bouquet, l'exemple le plus « bouleversant » de la misère de ces malheureux : « Un millionnaire, dont la fortune dépasse les 10 millions (un parmi 190) dispose d'un revenu inférieur à 2000 francs. Ce qui ne l'empêche pas de devoir payer — avec quoi ? on se le demande ! — 61 000 francs d'impôts, sur la fortune et sur le revenu ! C'est-à-dire encore une somme s'élevant au 0,02 % de son capital ! »

Je ne sais pas si vous êtes comme moi : je trouve l'article de Gmünder scandaleux. Quand on pense à ces pauvres hères, qui réalisent d'honnêtes bénéfices, et parfois quasiment dans de bonnes œuvres : armes vendues à l'Afrique du Sud, qui en a si besoin, etc...

J. C.